

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2022**

C.M. 22.12

Date de convocation : 9 décembre 2022
Date d'affichage : 9 décembre 2022
Compte-rendu succinct : 19 décembre 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 22
Votants : 34

L'an deux mille vingt-deux, le seize décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE – MMES VERTENEUILLE - DENIS - M. VILLALBA-MOLERO – MMES EUDE — SIMONOT - MM. MORENCY - OLIVEIRA - GUEGUEN — PROST - MME LINDAYE – M. MARTINVILLE – MME MAZZOLENI – M. EUDE – MME SOLTY – M. CORNAND - MMES OUBOUYA - GARAULT — M. CARVALHO - MME JANIAUD-VERGNAUD (ARRIVEE 20H40) – M. BOUCHET - MME KLEIN-POUCHOL

ETAIENT REPRESENTES : M. BEKKOUCHE (POUVOIR M. MORENCY) - MME NEMO (POUVOIR MME SOLTY) - M. AUMARD (POUVOIR M. PROST) – M. AHOANSOU (POUVOIR MME LINDAYE) – MME JACQUEMART (POUVOIR M. GUEGUEN) - MME MONDIERE (POUVOIR M. CORNAND) - MME LAMRI (POUVOIR M. BOUCHET) - M. MOHAMED (POUVOIR M. OLIVEIRA) - M. LEBON (POUVOIR MME GARAULT) – MME BAKIR (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) - M. MENDY (POUVOIR MME DENIS) - MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME SIMONOT JUSQU' A 20H40)

EXCUSEE : MME LAAGUID

SECRETAIRE : MME EUDE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 22-11-27 – LIGNE DE TRESORERIE 2022 – CONTRAT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE D'UN MONTANT DE LIGNE DE 3 500 000 €
- 22-11-28 – CONVENTION DE PRATIQUE SPORTIVE DANS LE CADRE DE LA SECTION SPORTIVE LOCALE FOOTBALL
- 22-11-29 – CONVENTION DE PRATIQUE SPORTIVE DANS LE CADRE DE LA SECTION SPORTIVE DEPARTEMENTALE FOOTBALL
- 22-11-30 – AVENANT N°1 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

22-12-01 – BUDGET VILLE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2022 selon les éléments annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	141 487,62	
012	935 074,95	
65	-44 705.60	
66	43 000.00	
022	-50 000.00	
013		-191 510.00
70		110 415.00
73		130 004.00
74		559 348.00
75		28 000.00
77		388 600.00
Total	1 024 857 €	1 024 857 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
21	-945 672.00	
23	-251 520.00	
10	2 500.00	250 000.00
13	200 000.00	163 660.00
16	8 900	-1 399 452.00
Total :	- 985 792 €	- 985 792 €

TOTAL Fonc + Invest	39 065 €	39 065 €
----------------------------	-----------------	-----------------

22-12-02 – BUDGET 2022 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOURVABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur 2022 au compte 6541, des produits irrécouvrables pour un montant total de 9 050.67 euros.

22-12-03 - REPRISE DE PROVISIONS 2021 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2022 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES (IMPAYES)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2021 pour un montant de 9 000 euros, de réaliser la dotation aux provisions 2022 pour un montant de 8 200 euros et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaire qui s'imposent.

22-12-04 – BUDGET 2023 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire application de l'article L 1612-1 pour engager, liquider et mandater de l'investissement sur l'exercice 2023 suivant le détail ci-après :

Chapitre	Nature	Libellé / Objet	Budgété 2022	Autorisation 2023
20	Immo incorporelles	Etudes (hors opération)	1 395 954,02	348 988,50 € max
dont	202	Frais réalisation docs urba		15 000,00
	2031	Frais d'études		50 000,00
	2033	Frais d'insertion		2 000,00
	2051	Concessions [...] logiciels ...		63 500,00
Total voté pour le chapitre 20 :				130 500,00
21	Immo corporelles	Travaux sur l'exercice comptable (hors op.)	9 991 415,90	2 497 853,98 € max
dont	2135	Installations générales, ...		230 000,00
	2138	Autres constructions		200 000,00
	2151	Réseaux de voirie		800 000,00
	2152	Installations de voirie		100 000,00
	2184	Mobilier		80 000,00
	2188	Autres immo. corporelles		90 000,00
Total voté pour le chapitre 21:				1 500 000,00
23	Immo en cours	Avances versées sur	40 000,00	10 000,00
dont	238	commandes immo. corp.	40 000,00	10 000,00
Total voté pour le chapitre 23 :				10 000,00

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

MISSIONS TRANSVERSALES

22-12-05 - CONVENTION CADRE TRIENNALE ET CONVENTION DE MUTUALISATION DE FONDS SUITE A LA LABELLISATION AU DISPOSITIF CITE EDUCATIVE NOISIEL-TORCY ET DEMANDE DE FINANCEMENT DES PROJETS 2022 POUR TORCY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- valide la programmation de la Cité Educative pour l'année 2022.
- autorise Monsieur le Maire à percevoir des recettes émanant de l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), au titre de la Cité éducative pour les actions menées par la Commune, et à signer les conventions correspondantes, à signer la convention cadre triennale ainsi que la convention de mutualisation au titre du fonds de la Cité éducative de Noisiel-Torcy pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024 et
- autorise le versement des subventions aux porteurs de projets retenus dans le cadre de la Cité Educative pour l'année 2022 à hauteur de 63 600 € pour la Commune de Torcy
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de la labellisation et à effectuer toutes formalités nécessaires.

CONTROLE DE GESTION

22-12-06 - PROGRAMME DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE TOUS TYPES DE SUBVENTIONS D'ETAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et ses modalités de financement et autorise Monsieur le Maire à demander tous types de subventions d'Etat et à effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

22-12-07 - REFECTION ET MODERNISATION DES ECLAIRAGES DES STADES DE L'ARCHE GUEDON ET DU FREMOY (TERRAIN D'HONNEUR ET JEAN PIERRE DAMONT) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réfection et de modernisation des éclairages des stades de l'Arche et du Fremoy (terrain d'honneur et Jean Pierre Damont) et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

22-12-08 – RECENSEMENT DE LA POPULATION – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées, comme suit :

- Tournée de reconnaissance : 30,00 €
- Feuille de logement : 1,90 €
- Bulletin individuel : 1,40 €

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

22-12-09 - FOURNITURE DE REPAS GRATUITS A CERTAINS AGENTS COMMUNAUX ET INTERVENANTS EXTERIEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fournir les repas gratuits aux agents communaux et intervenants extérieurs répondant aux deux conditions sus-énoncées, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

22-12-10 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE- RAPPORTS ANNUELS EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, RESEAU DE CHALEUR – EXERCICE 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports annuels du service public d'eau potable, du service public d'assainissement et du service public réseau de chaleur de l'exercice 2021.

DIRECTION DE L'URBANISME

22-12-11 – ACQUISITION AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA REGION ILE DE FRANCE DES PARCELLES BC59, BC72, BC81, BD88 ET BC96

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir les parcelles BC59, BC72, BC81, BD88 et BC96 auprès de l'EPFIF au prix de 430 882.27 € et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à cette acquisition, et à effectuer toutes formalités nécessaires.

22-12-12 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRÉCAIRE D'UN FONCIER ET DE LOCAUX POUR LA CRÉATION D'UNE MICRO FERME SITUÉE 40-42-44 AVENUE DU PRÉSIDENT FRANCOIS MITTERRAND

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en œuvre d'une convention de mise à disposition précaire pour les emprises nécessaires à la réalisation du projet de micro-ferme au 40 à 44 avenue du Président François Mitterrand et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à effectuer toutes formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00 le seize décembre deux mille vingt-deux.

Le Maire,
Guillaume LE LAY-FELZINE

